



Nombre de document(s) : 1
Date de création : 3 octobre 2015
Créé par : BM-LYON

table des matières

L'avenir de la villa Chazière, toujours incertain
Le Progrès - Lyon - 1 décembre 2002..... 2

Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.

LE PROGRES

Le Progrès - Lyon

Rhône, dimanche 1 décembre 2002, p. 13-12

L'avenir de la villa Chazière, toujours incertain

ROBERT LUC

Il y a un an, nous nous faisons l'écho de questions concernant le devenir de la villa Chazière. Aujourd'hui, nous serions tentés de photocopier l'article d'alors, tant la situation est désespérément identique.

En automne 2001, le collectif « A Gauche Autrement 1. Et 4. » fait signer une pétition : « *Oui à la villa Chazière pour les enfants du 4. Non au secrétariat du collège européen de la police* ». En effet, cette villa de 1000 m², située au milieu d'un parc verdoyant est vide depuis que le centre aéré Pierre-Valdo a cessé toute activité.

Il fut question, avant abandon du projet par la mandature précédente, d'y installer des services des espaces verts. En prenant possession de la mairie de Lyon, la nouvelle équipe découvre en éclats les promesses électorales concernant ce lieu. C'est ainsi que Gérard Collomb, répond à l'ensemble des pétitionnaires : « *Lors de notre prise de fonction, nous avons*

découvert que le dossier prévoyait explicitement la mise à disposition de la villa Chazière ». Puis, le maire de Lyon, dans sa réponse, justifie le maintien de la candidature de la ville. Accueillir le siège du secrétariat du collège européen de la police à Lyon s'inscrit dans une perspective qui vise à faire de notre cité un pôle d'excellence dans le domaine de la sécurité en spécifiant que, si la candidature est rejetée la villa Chazière serait utilisée pour des domaines à définir.

Au bout d'un an, on en est toujours là.

L'idée d'une crèche n'est plus d'actualité, d'autant que, depuis la fermeture du club de l'Amitié pour trois saisons, un déficit de locaux d'accueil d'associations se fait sentir.

Le 10 septembre dernier, le maire de Lyon envoie une lettre au ministère des Affaires Étrangères pour savoir de quoi il en retourne. Noëlle Lenoir, la ministre déléguée aux Affaires européennes confirme alors la

décision de l'ancien gouvernement de valider, en comité interministériel du 9 juillet 2001, la candidature Lyonnaise et assure que la proposition de la villa Chazière est suivie avec attention.

La ministre est prudente, et le langage diplomatique employé, guère optimiste. « *Après l'échec des tentatives précédentes de boucler un accord global sur les sièges des différentes agences en instance, les discussions entre partenaires de l'Union n'ont pas encore formellement repris. Parmi l'ensemble des propositions qui ont été mises sur la table, Lyon figure toujours parmi les priorités des autorités françaises* ».

La nature des choses et des villas est ainsi faite, qu'elle n'a pas toujours la même notion du temps que les instances politiques, qu'elles soient européennes ou autres et cette structure vide pourrait bien, le jour où une décision sera prise, réserver de désagréables surprises.

ROBERT LUC

© 2002 Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés. ; CEDROM-SNi inc.

PUBLI-Cnews-20021201-PR-020021201_Rhone_Chassieu_093 - Date d'émission : 2015-10-02

Ce certificat est émis à BM-LYON à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)